

# Hot Tension



★ **S'unir** ★ **Lutter** ★ **Gagner** ★  
★ **Se syndiquer** ★



## Résister pour mieux avancer !

Le gouvernement vient certes de changer de personnel, mais la politique annoncée par Macron et Castex reste identique : à droite toute ! Même mâtinée en apparence d'écologie, la soupe antisociale proposée est totalement indigeste. Alors que l'épisode pandémique n'est toujours pas terminé, les beaux discours sociaux de mars dernier ont donc vite été oubliés. Le monde d'avant et ses inégalités abyssales, ses ravages sociaux et environnementaux, son chômage de masse, ses attaques contre les plus pauvres, les services publics et les libertés politiques ; ce monde est plus que jamais d'actualité même et ce, s'il a failli comme jamais. Le monde des affaires et le grand patronat, premiers soutiens de Macron, n'ont en effet aucun intérêt à ce qu'il en soit autrement !

### Bis repetita !

Et donc revoilà la réforme des retraites à points ! Qui plus est, cette fois, assortie de la suppression promise des régimes spéciaux ! La réforme de l'assurance chômage fera simplement l'objet « d'ajustements », car qui pourrait croire que diviser par deux les allocations chômage pour des centaines de milliers de personnes, c'est relancer l'activité et sortir les gens de la pauvreté ! Le fait d'un report sur 2021 de ces deux dossiers ne change rien au problème. C'est l'abandon de la réforme des retraites et l'abrogation pure et simple de celle de l'assurance chômage que nous réclamons ! Pour notre secteur cette partie est essentielle, car la case chômage nous ne la connaissons que trop : soit encore en raison de la peur distillée via le chantage incessant à l'emploi que nous subissons à cause de la pression des délocalisations tant en France qu'à l'étranger, soit parce que l'on nous vire volontairement, soit parce que nous partons en raison des conditions de travail qui rendent notre présence au sein de l'entreprise synonyme de souffrance.

Sans compter que sous le prétexte de la crise et des déficits sociaux, comme celui de la caisse de retraites, on nous parle à nouveau de travailler « davantage », et donc de travailler plus, et, surtout plus longtemps ! Combien de fois faudra-t-il rappeler qu'en France en 2019, selon les données d'Eurostat, c'est 37,4 h de durée hebdomadaire du travail, quand en Suède c'est 36,4 h et en Allemagne 35 (moyenne de la Zone Euro : 36,6) ! A cette réalité, s'ajoute une gestion du temps de travail de plus en plus flexible, certains patrons, notamment dans les centres d'appels, voudraient nous faire travailler à la carte : pause déjeuner de 4 ou

5H, astreinte, annualisation maximum, délai de prévenance raccourci à minima... **A l'évidence, pour eux, nos vies valent beaucoup moins que leurs profits... A peine le prix d'un masque à première vue !**

De nouvelles baisses d'impôts sont programmées pour les entreprises en plus d'exonérations de cotisations patronales, prétendument pour permettre l'embauche de jeunes (jusqu'à 1,6 SMIC). C'est une mesure pourtant éculée qui n'a jamais eu d'effet significatif sur l'emploi et qui a surtout contribué à fabriquer des travailleurs-euses pauvres ! Les services publics sont sommés d'efficacité, de simplification, en clair de payer les pots cassés de la crise pour que les capitalistes se gavent toujours plus de dividendes ! Là aussi notre secteur, spécialiste des contrats de formation et autres emplois aidés, sera en première ligne, surtout pour prendre des marchés publics qui peu à peu ne deviendront que l'ombre de leur mission première... d'être au service de toutes et tous.

Le Monde d'après, c'est donc à nous de le construire et l'imposer. C'est à nous de briser la peur et notre résignation en relevant la tête. Accepter sans cesse le moins pire dans les négociations pour les emplois ou dans notre quotidien est insupportable et nous fait au fur et à mesure accepter l'inacceptable. Jusqu'ici tout va bien mais quelle sera la limite, leur limite, et, bien, entendu la note à payer en tant que salarié-es, parents et humains ?

Nous voulons un monde d'égalité, de justice, de paix où il fait bon vivre. La pandémie devrait éveiller les consciences des humains de cette planète sur tous les maux de notre société, tant sur les problèmes de logement ; d'accès à l'eau, à la nourriture, à l'éducation ; que sur les bouleversements climatiques qui s'accroissent et qui sont devenus une menace pour la vie humaine sur Terre ! Les luttes menées par les invisibles que nous sommes, qu'ils et elles soient soignant-es, personnels de ménage, agent-es territoriaux, livreurs-euses ubérisés-es, éboueurs-euses etc..., les luttes menées par les travailleurs-euses des usines et des entreprises que l'on ferme au prétexte de n'être pas assez rentables, quand bien même elles seraient dotées d'aides publiques massives, les luttes contre toutes les formes de discriminations... Toutes ces luttes montrent le chemin d'un monde d'émancipation.

**Le 17 septembre et après, par la grève et les manifestations, posons dans un cadre le plus unitaire possible une première pierre à l'édifice pour faire plier celles et ceux pour qui rien ne doit changer, si ce n'est l'occasion rêvée de se gaver encore plus. Pour un Monde social, féministe, écologiste, c'est ensemble, dans les entreprises, dans les administrations, dans la rue que nous l'obtiendrons.**

**Syndicat SUD - [www.sudptt.fr/centresappels](http://www.sudptt.fr/centresappels) - Tél : 01 44 62 12 00**

## Armatis en faillite morale !

Pendant le confinement, les discussions autour du monde d'après étaient assez communes et beaucoup pensaient qu'il y aurait un avant et un après... En effet, c'était une évidence que rien ne serait plus jamais comme avant et qu'il fallait penser autrement qu'à travers la course au fric.

Pour certains, l'exercice a consisté à tirer profit de chaque mesure gouvernementale liée à la crise sanitaire pour faire un maximum d'argent. Et le moins que l'on puisse dire c'est que le KING de l'exercice a trouvé son homme : le PDG d'Armatis :

Sur le droit d'imposer les congés payés aux salarié-es sans délai de prévenance ? **Il était là !** Quitte à brandir la menace de supprimer des emplois sur certains sites comme si quelques jours de congés allaient profondément changer les choses...

La garantie de l'Etat pour un crédit ? **Il était là** avec 38,3 millions d'euros remboursables en 6 ans. On se demande comment la direction compte rembourser une telle somme alors que le groupe déclare un chiffre d'affaire d'à peine 200 millions. D'ailleurs pourquoi une telle somme ? La direction estime que chaque heure de chômage partielle a coûté 11 euros à l'entreprise (plus que notre salaire net) et ce malgré la prise en charge à 100% par l'Etat. On a beau réfléchir on ne comprend toujours pas le calcul surtout quand à la fin, la direction explique que le coût total a été de moins de 4 millions... Donc que deviennent les 34,3 millions restant ? La boîte a acheté un nouveau yacht au PDG ?

La possibilité de faire un Accord de Performance Collective\* ? **Il était là !**

Voici en partie ce qui a été proposé avec quelques variantes suivant les sites :

- Modification du planning et donc du jour de repos de la semaine suivante avec un délai de prévenance de 3 jours sans contrepartie (financière ou en repos). Imaginez, on est mercredi vous préparez une balade pour le samedi et bien non... surprise... vous allez travailler !

- Baisse de la majoration des heures supplémentaires à +15% (au lieu de +25%) de la 35ème à la 40ème heure et + 25% (au lieu de +50%) de la 40ème à la 48ème heure. En fonction des sites la proposition peut être de 10% et 15% respectivement...

La proposition, qui devrait faire des adeptes dans le secteur, prévoit aussi un traitement de faveur pour les télétravailleurs :

- Possibilité de planifier des vacances de moins de 3 heures.

- Modification de la pause déjeuner qui serait d'une durée allant de 30 min à 5H ! Petite simulation cela pourrait donner un 9H/11H puis pause déjeuner... et une reprise pour le soir sur un 17h/22h. Cool pour le côté vie privée... Promis un syndicat négociera des Oranges pour les vitamines :)

- Privilégier les télétravailleurs pour certains créneaux horaires, le week-end et après 20H. afin de réduire les charges fixes.

- Mise en place d'astreinte pour les téléconseillers ! Par exemple, on est samedi et vous n'êtes pas planifié donc vous avez prévu d'amener vos enfants à la piscine. Et bien pour gagner 5€ par demi-journée, vous acceptez qu'en cas de besoin (absentéisme,

pic d'appel...) l'entreprise puisse vous appeler à tout moment afin de prendre des appels dans un délai de 15mn !!! (Sur un des sites il n'y avait même pas de contrepartie proposé). Dans un élan de générosité, l'entreprise vous payera les heures effectuées pendant cette astreinte en heures supplémentaires.

Les plus grincheux vont se demander où est passé le côté gagnant / gagnant ? Bah il n'y en a pas sauf que l'on pourra se vanter d'avoir participé à la création des plusieurs millions d'euros de bénéfices pour les actionnaires... afin de rembourser les millions empruntés pour... on ne sait pas quoi...

Après quelques négociations entamées sur les différents sites, la direction a fait marche arrière sur quelques propositions et / ou obtenu des signatures suivant les sites avec toujours ce chantage à l'emploi qu'elle affectionne tant...

Notre syndicat rejette l'ensemble de ces mesures qui vont juste pourrir la vie des salarié-es en les obligeant à être continuellement disponibles pour l'entreprise. Nous avons toujours combattu les chaînes, et ce, qu'elles soient dans l'entreprise ou en télétravail ! Nous exigeons de connaître la réalité de la situation financière de l'entreprise et il est clair que nous ne payerons ni la crise, ni l'enrichissement de notre PDG !

Article écrit mi-juillet la suite dans le prochain numéro :)

\* L'Accord de Performance Collective permet d'aménager temporairement les conditions de travail des salariés, via un accord d'entreprise, qui prévaut sur les contrats de travail. Cela porte sur l'aménagement de la durée du travail afin d'adapter le rythme de travail des salariés à celui de l'activité ou les salaires. Par exemple cela peut permettre d'abaisser les salaires tout en augmentant le temps de travail... mais là pour le coup c'est compliqué quand on est au SMIC... Le salarié aura 1 mois pour refuser qu'on lui applique l'accord, mais, à partir de là, l'entreprise pourra alors le licencier immédiatement.

## Noir c'est noir ?

On pourrait croire que l'ensemble du secteur est pris dans une spirale infernale due au COVID ou tout simplement à l'appétit de nos patrons à accroître leurs profits. Et bien non, certaines entreprises de centres d'appels recrutent en France ... Voici quelques morceaux de choix relayés par la presse début juillet : Sitel Clermont-Ferrand qui annonçait être à la recherche de 275 personnes sans doute dû en partie au gain du contrat PSA perdu par Conduent... Webhelp Tourcoing à quelques kilomètres de Conduent recrutait lui plus de 200 personnes. Tout comme Camaris à Saint Omer (62) qui cherchait 20 personnes ou Coriolis Amiens qui en recrute 80... La liste est longue, d'autant que des centres d'appels internes vont être sous-traités comme celui de la Carsat de Marseille avec pour objectif "faire faire des économies" aux administrations ou aux entreprises. Face à l'offensive patronale qui de manière opportuniste, utilise la crise sanitaire nous exigeons toujours afin de préserver l'emploi :

- Aucun licenciement dans les entreprises qui réalisent des bénéfices et arrêt des délocalisations ici comme ailleurs.
- Exigence que le nombre d'emplois localisés en France représente au minimum des 2/3 des effectifs employés.
- Refonte totale du Label social avec des obligations sur la localisation des emplois, sur les conditions de salaires et de travail...
- Transparence des contrats entre donneurs d'ordre et entreprises sous-traitantes sur les effectifs et les montants concernés.
- Mise en place d'un bouclier social pour les salarié-es permettant de créer une véritable filière métier rompant avec des conditions difficiles.
- Mise en place d'un droit de veto dans les CSE en cas de plan social pour instaurer un réel contre-pouvoir.

## REFUSONS LE PERMIS DE LICENCIER!



## CONDUENT obtient un zéro de conduite !

En date du 6 juillet 2020, le Plan de Destruction des 304 Emplois en CDI du site de Roubaix, appelé Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans la novlang patronale, a été retoqué par la DIRRECTE de Lille !

### Rappel des épisodes précédents :

- 16 mai 2019. Les Directions de PSA et de CONDUENT conviennent d'une fin de contrat anticipée d'un an du contrat de sous-traitance qui devait courir jusqu'au 31 décembre 2020.
- 17 mai 2019. La Direction de PSA lance un appel d'offre pour l'externalisation de son service client.
- Septembre 2019. Fermeture du site de Sophia-Antipolis (06) suite à la prétendue perte d'un contrat avec Apple. 220 salarié-es font les frais de cette fraude....
- 15 Novembre 2019. CONDUENT annonce aux élu-es du CSE Central de Guilhaing-Grange (07) que le contrat de sous-traitance avec PSA (en vigueur sur Roubaix depuis l'ouverture du site au second semestre 2017) sera confié à deux autres prestataires.
- La Direction de CONDUENT confirme que le contrat avec PSA prendra fin au 31 décembre 2019 et qu'une période de transition pouvant aller jusqu'à 6 mois est ouverte.
- 12 Février 2020. Confirmation du non renouvellement du contrat, les recherches de nouvelles activités ou d'un repreneur du site engagées préalablement à la mise en place d'un PSE n'auraient pas abouti... Ils nous avaient chanté la même chanson avant de fermer le site de Sophia Antipolis !!!

Suite à cette absence de recherche sérieuse de nouvelles activités pour le site de Roubaix, fragilisé dès le départ par le fait d'être mono-client donneur

d'ordre, La Direction entame les négociations pour l'ouverture d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi avec les quatre syndicats représentatifs **SUD**, CGT, CFTC, CFDT

- 18 juin 2020. La Direction dépose son projet devant la DIRRECTE de Lille, malgré le refus unanime des syndicats de tremper dans cette liquidation des emplois qui se fait, qui plus est, avec un montant d'indemnisation dérisoire !
- 6 juillet 2020. Si le PSE avait été homologué par la DIRRECTE, les lettres de licenciement auraient commencé à être envoyées dès le 11 juillet et les salarié-es auraient perçu environ 900€ d'indemnité de licenciement pour 2 ans d'ancienneté et environ 3 mois de salaire en congé de reclassement, soit 4523€... Ce qui, tous comptes faits, nous amenait à la somme « astronomique » de 5400€ par salarié-e !

### Les éléments suivants ont fait pencher la balance en faveur des salarié-es de Roubaix :

- La Direction de Conduent située près de Valence avait négocié avec PSA en septembre 2019 la fin anticipée d'un an du contrat de sous-traitance, et ce, sans en informer ni consulter le CSE Central, ni le CSE de Roubaix.
- Lors de l'appel d'offres lancé par PSA, Conduent a majoré le prix de sa prestation de façon à ne pas être retenu pour un futur contrat.
- Conduent a fraudé l'Etat en demandant à bénéficier de l'activité partielle pour une cinquantaine de salarié-es en avril et mai 2020, alors que le PSE était engagé, et pire encore, que l'activité de ces salarié-es était déjà partie chez Sitel au Maroc ! ( Le pot aux roses a été découvert par **SUD**..).
- La mobilisation des salarié-es et la médiatisation du dossier (Voix du Nord, BFM Lille, France 3) et les

interventions des syndicats **SUD** et CGT auprès des politiques (Député de Lille, Maire de Roubaix, Président de la Région Hauts de France) ont bien évidemment pesé.

- Dans les motifs de sa décision, La DIRRECTE n'a pas retenu l'argument de la fraude commise par les patrons, véritables délinquants sociaux, de Conduent. Mais la boîte pourra être poursuivie en justice pour cette fraude scandaleuse.
- Elle a basé sa décision sur la non communication des éléments demandés par le Cabinet d'expertise Sextant missionné par le CSE Central et par la faiblesse des moyens financiers alloués à ce PSE 1.375 000 euros pour 304 salarié-es au regard d'un fonds propre de 1,3 Milliards de dollars et de 496 Millions de Dollars de trésorerie courante !
- Pour info : Le chiffre d'affaires de CONDUENT Business Services n'a été « que » de 4 Milliards de Dollars en 2019 !

La Direction de Conduent a 2 mois pour faire appel de ce refus devant le Tribunal Administratif de Lille et présenter un nouveau projet....

Malgré le contexte de récession économique, les arguments avancés par les élus **SUD** et CGT au CSE de Roubaix et le cabinet d'avocats désigné par le CSE Central ont permis d'enregistrer ce premier succès.

**Mais ne nous leurrons pas, si nous avons gagné une bataille, nous n'avons pas gagné la guerre !**

**Les salarié-es n'ont obtenu qu'un sursis, mais grâce à cela, elles et ils continueront à être payé-es à 100% par la multinationale Conduent pendant les mois d'été 2020 !**

## Euro CRM : Jusqu'ici tout va bien...

Il y a un an, nous avons écrit un article sur la fermeture du site d'Alençon (61) de cette même entreprise tout en rappelant que les sites Parisiens (216 salarié-es) et de Troyes (99 salarié-es) avaient été fermés respectivement en 2002 et 2017. A chaque fois le procédé était similaire : création du site et d'emplois grâce aux aides publiques puis fermeture sans prévenir... Les salarié-es apprenant la fin de leur emploi en trouvant la porte fermée... Le hasard de la vie faisait qu'à chaque fermeture de site, le groupe Euro CRM ouvrait ailleurs un plateau ou un site soit en France soit de l'autre côté de la planète.

Aujourd'hui, c'est reparti, Euro CRM a annoncé en mai la fermeture de son centre d'appel situé à Chauny (02). 137 personnes ont été licenciées pendant la crise du COVID en mode visio pour certains. Est-ce une surprise ? Pas vraiment puisque le Président de l'intercommunalité (bailleur des locaux) explique : « Ils ne payaient plus les loyers depuis un an. On peut, sans jeter l'anathème, se dire que c'est comme par hasard juste après l'ouverture du centre à Madagascar ». Après 15 ans de vie ce site ferme sans respect ni indemnité conséquente pour les salarié-es... Les derniers salaires ont été pris en charge courant juin par le fonds de garantie puisque la direction affirmait sans rire, que l'entreprise ne dispose pas des fonds même pour payer les salarié-es en activité partielle... C'est dans ces moments que l'on fait le constat que les lois protègent essentiellement les plus riches ; il suffit de regarder un peu sur internet pour voir que le groupe va plutôt bien et le clame haut et fort dans la presse spécialisée...

Il ne reste plus qu'un site en France métropolitaine situé à Lisieux (Calvados). Evidemment l'inquiétude est là pour les salarié-es qui ne courent pas sous l'emploi surtout en ce moment. La déléguée syndicale CFDT du site, assure qu'il n'y aurait aucune inquiétude à avoir... au sujet d'une éventuelle fermeture

à Lisieux : « Nous avons de bons échanges avec la direction ». Etrangement cela devait être, sans doute, la même formule utilisée par les équipes de ce syndicat après chaque fermeture d'un des sites fermés... Jusqu'ici tout va bien...

Ironie de l'histoire ou hasard nauséabond de la vie, le jeudi 16 juillet 2020, tout le matériel d'Euro CRM Alençon a été vendu aux enchères, 71 mini tours de PC, des claviers, 54 écrans informatiques, du mobilier de bureau en open space, etc. Et cela, tout juste un an après la fermeture du site



## Merci pour votre travail, nos patrons ne connaissent pas la crise !

Comme chaque année, le magazine Challenge se penche sur l'état des 500 plus grosses fortunes. Pour rassurer encore une fois tout le monde, ils vont bien ! Aujourd'hui, ils pèsent l'équivalent d'un tiers des richesses de la France et leur fortune a été multipliée par 10 depuis 1996. Par contre malheureusement, leur fortune n'a progressé « que » de 3% cette année contre 7% l'année dernière, mais cela reste largement mieux que l'augmentation de nos salaires ! Et petite précision, le classement a été réalisé avec les chiffres post-pandémie, c'est à dire en juin 2020. Pour faire une comparaison avec une autre année de crise, 2009, il n'y avait "que" 33 milliardaires en France contre 95 aujourd'hui !

On commence par le seigneur du métier, numéro un mondial et nouvellement côté au CAC40 (40 plus grandes valeurs de la Bourse de Paris) : Teleperformance. Son PDG, Daniel Julien, qui gagne "seulement" 12 millions d'euros par an, est l'un des dirigeants du CAC 40 les mieux payés. Pourtant sa fortune est seulement la 467ème de France avec une estimation de 170 millions... Il possède encore 1,7% des actions du groupe qui réalise un chiffre d'affaires de 4,4 milliards. Quelques places devant, en 443ème position pour 180 millions, on a le PDG de Sitel (1,5 milliards de CA) et son clan qui au passage progresse de 17 places. Un des oubliés du classement reste le PDG de Comdata (Mr Didier) qui devrait sans aucun doute se situer dans ces sphères, si on compare le chiffre d'affaires de son groupe et son pourcentage dans le

capital... Vivre caché pour mieux exploiter ses salarié-es serait-elle la philosophie de ce PDG ? Dans les fortunes qui progressent le plus, on a un des PDG de Webhelp (F. Jousset) qui progresse de 70 places avec une fortune estimée à 230 millions d'euros. Il possède 25% du numéro 1 européen qui fait 1,3 milliards d'euros de CA. Son compère, autre millionnaire a disparu du classement, pourquoi ? Il doit être timide... mais pas très fidèle à la France car il est parti payer ses impôts ailleurs. On pourrait y ajouter le patron de Coriolis (Mr Bontemps) et sa fortune estimée à 400 millions d'euros (hôtel Charles V, télécoms...) et celui d'Intelcia (Mr Drahi), qui écrase tout le monde, avec une fortune estimée à 9 milliards essentiellement issus de son compte des télécoms (SFR). Dans l'ensemble, les fortunes des propriétaires du secteur des centres d'appels progressent presque deux fois plus vite que la moyenne des 500...  
**Hasard ou pas ?**

**Pour finir sur une petite lueur d'espoir, les 20 personnes les plus riches du monde cumulent une fortune globale de 1090 milliards de dollars, un chiffre en baisse d'environ 10 % sur un an. On ne se réjouit pas de la misère des gens, mais bon dans un gâteau (les bénéfiques) soit c'est eux qui prennent la grande part avec toutes les fraises et la chantilly... soit c'est nous. Et pour l'instant, on a plutôt la queue de la fraise. Partage des richesses, ou alors ça va péter :)**

## La Collection des NAO été 2020

### Taire nos revendications Pour nos patrons, c'est de l'argent !



**Ensemble, ouvrons la !**

L'occasion était vraiment trop belle pour nos patrons, avec la crise sanitaire et la crise économique qui s'ensuit, pour refuser a priori et en en bloc toute revendication émanant des salarié-es. C'est avec des trémolos dans la voix et une (toute petite) larme à l'œil qu'ils ont été jusqu'à nous expliquer, comme les patrons de SITEL, qu'il serait « hypocrite et irresponsable de parler d'un accord »...

Malgré tout, il y a des exceptions qui méritent d'être mentionnées. Il en est par exemple ainsi chez EOS France où une prime de type Gilets Jaunes d'un montant de 1000€ a été reconduite pour 2020 et où une progression à l'ancienneté dans la grille de classification a été actée pour les agents.

Mais surtout, il y a eu un Accord NAO 2020, signé en juin, chez BOOKING.COM par les 3 syndicats représentatifs UNSA, SUD et CFE / CGC.

Il comporte les mesures suivantes :

- Un salaire d'embauche qui passe de 1950€ à 2000€ brut.
- Une augmentation des salaires (collective et individuelle) pouvant aller jusqu'à 5,8%.
- 5 jours de Congés Payés supplémentaires à 5 ans, à 10 ans, à 15 ans d'ancienneté

révolus.

- La reconduction pour 1 an des revendications SUD négociées en 2019 :
- 5 jours enfant malade payés par an.
- La prise en charge par l'employeur de l'abonnement annuel au service municipal lillois de vélos V'Lille
- La subrogation Sécurité Sociale en cas de maladie, étendue aux salarié-es en mi-temps thérapeutique

Bien sûr, le patron a rejeté notre revendication d'un 13èmes mois et a averti les syndicats que les augmentations de salaire ne seraient pas aussi importantes dans les années à venir....

Néanmoins, sachant que Booking.com a été particulièrement impactée par l'effondrement des activités hôtelières entre mars et mi-juin, démonstration est faite que lorsqu'une entreprise veut réellement redistribuer une petite partie de la richesse produite à ses salarié-es, elle le peut ...

**YES THEY CAN !**

**Booking.com est une entreprise de notre convention collective qui regroupe les salarié-es en centre d'appels du site internet.**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

"Hot Tension" c'est quoi ? Le journal national du syndicat SUD des centres d'appels sous-traitants (TP, Majorel, Comdata, Armatix, Sitel...), son but est de créer du lien entre les salarié-es des différentes entreprises dont les conditions de travail et de salaire sont similaires. Ce trimestriel sert à faire circuler nos analyses et nos propositions ainsi que l'actualité du secteur. Pour réagir à un article, adhérer à notre syndicat... n'hésitez pas à nous contacter (sudptt@sudptt.org).

En attendant, bonne lecture à toutes et tous de ce 56ème numéro